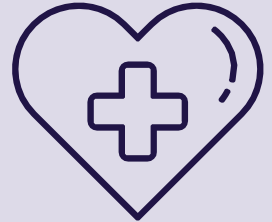


REGLE D'OR: DÉPISTAGE PENDANT UNE PANDÉMIE

CONTINUEZ À DIMINUER LES RISQUES

- Continuez à suivre toutes les ordonnances de santé publique et restez informés.
- Parlez à votre fournisseur d'assurance pour s'assurer que tous les changements que vous faites durant le processus de dépistage tiennent toujours compte des risques, responsabilités et vérifications nécessaires.
- Si vous faites partie d'une organisation, contactez-la pour vous assurer que vous respectez leurs politiques et procédures.
- Apprenez de vos pairs. Parlez avec d'autres organisations à but non-lucratif et voyez si elles ont des conseils ou connaissances sur le terrain des risques potentiels dans leur organisations.



CRÉER DE NOUVELLES POSITIONS

- Faites le point sur vos postes de bénévoles et voyez ce que vous pourriez faire à distance. (exemple: appelez les personnes âgées, réseaux sociaux, lettre de subvention)
Considérez les opportunités de micro-volontariat. Les opportunités de micro-volontariats sont à court-terme, axées sur des projets spécifiques et généralement effectués selon l'horaire de chacun. (exemple: tricoter pour les personnes dans le besoin, édité/ révisé des documents, déneigé)
- Utilisez des plateformes en ligne comme « Connections Bénévoles » pour promouvoir de nouvelles opportunités.



DAPTER LES PROCÉDURES AUX BESOINS

- Même pendant une pandémie, les organisations ont un devoir de diligence et doivent considérer la sécurité individuelle et communautaire lorsqu'elles engagent les volontaires.
- Envisagez d'effectuer vos procédures de dépistage différemment. Les entretiens personnels peuvent-ils être effectués par téléphone ou par vidéoconférence ? Les formulaires de candidature physique peuvent-ils être mis en ligne ? Votre organisation pourrait-elle former des bénévoles par voie électronique ?
- Si vous ne pouvez pas faire fonctionner une procédure pendant la pandémie sans que cela représente un risque, soyez prêts à retarder temporairement le travail lié au programme.

